

SNSF STARTING GRANTS (STG) 2025

Procédure interne d'obtention de la lettre de soutien institutionnel en SSP

Générale

Le SNSF Starting Grant constitue le niveau de financement de carrière le plus élevé du FNS. Cet instrument permet aux chercheur.e.s de diriger de manière autonome leur projet ainsi qu'une équipe de recherche en Suisse. Les candidat.e.s sélectionné.e.s devraient être des leaders dans leur domaine, capables de contribuer de manière significative à leur champ de recherche. Un budget supplémentaire est alloué pour soutenir des candidatures féminines. L'instrument couvre jusqu'à 1 million de CHF, en complément du salaire de la personne requérante, pour une durée maximale de 5 ans. À l'UNIL, le poste attribué est celui de Professeur.e Assistant.e Sans Tenure Track.

Critères d'éligibilité formels FNS

- Être titulaire d'un doctorat
- Fenêtre d'éligibilité: Avoir au moins 2 ans d'expérience (équivalent plein temps) de recherche après la thèse. Avoir maximum 8 ans après la défense de thèse
La fenêtre d'éligibilité peut être étendue si un ou plusieurs critères de l'art 1.1 du [Règlement d'exécution général relatif au règlement des subsides](#) sont remplis
- Ne pas avoir atteint l'objectif de cet instrument (diriger son propre projet et une équipe de chercheurs en Suisse)
- Les candidat.e.s **ne sont pas** éligibles si **les deux** critères suivants sont remplis :
 - Avoir déjà un poste qui permet de diriger un projet de recherche et une équipe (p.ex, corps professoral)
 - Avoir reçu des financements importants de tiers pour un projet de recherche (par exemple, une bourse du FNS, une bourse de départ, consolidatrice ou avancée de l'ERC ou du FNS. Une bourse Ambizione ne compte pas comme un financement significatif de tiers.

Attestation écrite de l'institution de recherche

Les SNSF StG requèrent une seule lettre de soutien signée par la Vice-Rectrice Recherche. Les candidatures SSP font néanmoins l'objet d'une [procédure de sélection interne](#) que nous remercions de lire attentivement. Les candidat.e.s doivent fournir aux directions d'instituts 10 semaines avant délai SNSF du 15 janvier 2025 un dossier complet.

Calendrier et procédure SSP

6 novembre 2024 : 10 semaines avant délai FNS du 15 janvier les candidat.e.s StG déposent aux directions d'instituts un dossier comprenant les éléments suivants :

- Une esquisse de projet (950 mots maximum)
- Date du début et de fin de projet souhaité
- Précision si le salaire est demandé ou non dans le cadre de la bourse
- Un CV
- Une estimation des besoins habituels et spécifiques (espace de travail, équipements spéciaux, accès bibliothèques, etc.) à financer par l'institut d'accueil (et non par le subside).
- Une information sur les collaborateur.trice.s engagé.e.s dans le projet (nombre, fonction, taux et durée d'engagement)

- Une information concernant l'institut et l'unité de recherche envisagés pour héberger le projet avec une justification

27 novembre 2024 : 7 semaines avant délai FNS, en cas d'évaluation positive, l'institut fournit à recherche.ssp@unil.ch les dossiers de candidatures soutenus. Les instituts ne doivent pas fournir de lettre. Cette dernière étant rédigée par la Vice-rectrice Recherche.

En cas **d'évaluation négative** de l'institut, ce dernier avertit le.la candidat.e de la décision quant au non-soutien institutionnel au plus tard 7 semaines avant le délai

10 décembre : Le Décanat, sur préavis du Dicastère Recherche SSP, évalue les candidatures soutenues par les instituts.

11 décembre : Le Décanat SSP communique les candidatures soutenues par la faculté à Rolande Tardy (Experts FNS – Soutien Recherche) qui prépare la lettre de soutien institutionnel selon [le modèle suivant](#).

Information utile

- [Procédure concernant l'obtention du soutien institutionnel en SSP](#)
- [Le document de mise au concours 2025](#)

Contact : Pour recevoir un soutien pour le montage de votre projet StG 2025 vous pouvez vous adresser à ellina.mourtazina@unil.ch (Consultante recherche, SSP)